



**TERMES DE REFERENCE POUR LE RECRUTEMENT D'UN CABINET CHARGE
DE MENER UNE EVALUATION DE L'ADEQUATION, DE L'ATTRACTIVITE ET
DE LA COMPETIVITE DES MECANISMES D'INTERVENTION DU FSA PAR
RAPPORT AUX BESOINS ACTUELS ET FUTURS DU MARCHE**

MAI 2023

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le Fonds de Solidarité Africain (FSA) est une institution financière multilatérale ayant son Siège à Niamey (République du Niger) et qui comprend actuellement seize (16) Etats membres : le Bénin, le Burkina Faso, le Burundi, la Centrafrique, la Côte d'Ivoire, le Gabon, la Guinée, la Guinée-Bissau, le Mali, l'île Maurice, la Mauritanie, le Niger, le Rwanda, le Sénégal, le Tchad, et le Togo.

Le FSA a pour mission de participer au développement économique et au progrès social de ses Etats Membres, en facilitant l'accès aux financements et le développement du commerce intra-africain à travers ses différents instruments d'intervention notamment la garantie, la bonification de taux d'intérêts, le refinancement avec ou sans allongement de la durée des prêts, la gestion de fonds pour compte de tiers et l'arrangement des financements.

Le FSA s'est doté d'un Plan de Développement Stratégique à Moyen Terme pour la période 2021-2025, dénommé « Plan New Frontier 2025 » dans une dynamique de consolidation des acquis du Fonds et d'expansion vers des nouveaux horizons stratégiques. En accord avec la vision 2025, le FSA devra se positionner à terme d'abord comme une institution de garantie et de financement panafricaine de référence puis d'affermir son positionnement unique sur un marché de plus en plus concurrentiel. Pour cela, le Fonds se doit d'optimiser à la fois son fonctionnement interne et renforcer la communication externe vis-à-vis des acteurs économiques.

Dans l'environnement de la garantie sur le continent africain, le panel des institutions s'est élargi ces dernières années. Le FSA se doit donc d'innover dans son offre de produits (y compris la tarification) afin de présenter un avantage compétitif réel et pertinent, susceptible de lui permettre d'affirmer sa singularité.

Or, pour innover dans son offre de produits et s'assurer un avantage compétitif, le FSA doit mener une étude de marché vis-à-vis de son offre actuelle de produits et des besoins du marché. Cette étude consistera dans un premier temps à évaluer l'adéquation, l'attractivité et la compétitivité des produits du FSA et dans un deuxième temps, à apprécier les avantages compétitifs du Fonds ainsi que son positionnement concurrentiel sur ses marchés d'intervention et en particulier, sur celui de la garantie.

Les présents termes de référence ont ainsi pour objet d'identifier un cabinet de renom, en vue de réaliser cette étude pour le compte du FSA.

II. OBJET ET OBJECTIFS DE LA CONSULTATION

La présente consultation a pour objet de sélectionner un cabinet de renommée internationale dont la mission sera de faire un benchmarking des prix appliqués par les Fonds de garantie intervenant dans les différentes zones économiques couvertes par le FSA et une évaluation de l'adéquation, l'attractivité et la compétitivité des mécanismes d'intervention du FSA par rapport aux besoins actuels et futurs du marché.

Comme objectifs spécifiques, l'étude à réaliser par le Cabinet retenu, permettra au FSA de se situer sur le marché comparativement aux autres intervenants et de disposer ainsi des arguments solides pour une bonne réussite de son plan New Frontier 2025.

III. ETENDUE DE LA MISSION

La mission du cabinet qui sera sélectionné consiste à :

1. Faire une analyse comparative de la tarification appliquée par le FSA et celle de la concurrence et par les institutions similaires ou comparables ;
2. Mener une étude comparative de marché afin d'analyser et mesurer les écarts entre l'offre des produits du FSA et des besoins vis-à-vis de l'offre existante actuelle du marché ;
3. Cette étude doit couvrir tous les produits actuels du FSA, à savoir :
 1. Les garanties individuelles de prêts bancaires
 2. Les garanties de levée de ressources
 3. Les garanties de portefeuille et les lignes de garantie
 4. Les produits de couverture des opérations d'import – export
 5. Les produits de couverture des marchés publics
 6. Le refinancement avec ou sans allongement de durée de prêts
 7. La bonification de taux d'intérêt
 8. La gestion de fonds pour compte de tiers
 9. Les arrangements des financements
4. Proposer, le cas échéant, des produits nouveaux ou des pistes de réflexion en vue de concevoir de nouveaux produits en lien avec le marché, ainsi qu'une nouvelle structure des prix en fonction de la nature des risques.

IV. RESULTATS ATTENDUS ET LIVRABLES

Il est attendu de la mission de consultation, les résultats suivants :

1. Un rapport sur le benchmarking des prix appliqués par les concurrents du FSA et par les institutions similaires ou comparables ;
2. Une note sur la structuration des prix en fonction de la nature des risques ;
3. Un rapport d'enquête auprès des acteurs du marché sur l'adéquation, l'attractivité et la compétitivité de l'offre existante de produits du FSA en liens avec les besoins réels actuels et futurs du marché ;
4. Un rapport synthétique ressortant les avantages compétitifs du FSA ainsi que sa position concurrentielle actuelle sur les différents marchés d'intervention ;
5. Un rapport détaillé comportant les recommandations pertinentes découlant de l'étude avec des pistes bien étayées par des exemples pratiques le cas échéant.

V. PROFIL DU SOUMISSIONNAIRE

Les soumissionnaires souhaitant postuler à la présente offre devront répondre aux critères ci-après :

- Être un Cabinet spécialisé en étude du marché, en enquête de satisfaction, en étude d'impact, en suivi-évaluation, et en diagnostic stratégique ;
- Disposer des ressources logistiques, humaines et financières adaptées pour mener à bien la mission ;
- Disposer de références pertinentes en matière d'appuis /conseils en positionnement stratégique et en élaboration, en mise en œuvre et revue de plans de développement stratégique ;
- Être en règle vis-à-vis de l'administration fiscale de son pays pour le paiement des impôts et des organismes sociaux pour les cotisations de sécurité sociale et de retraite.

VI. CRITERES D'EVALUATION

La grille d'évaluation des offres pour la sélection d'un cabinet en charge de mener une étude sur la compétitivité des conditions de rémunérations du Fonds se présente comme ci-après :

CRITERES	NOTE
A. OFFRE TECHNIQUE	/ 100
I. APTITUDES DU SOUMMISSIONNAIRE	/ 70
Compréhension des TDRs	
Compréhension des TDR (compréhension de la mission et des tâches, compréhension des résultats attendus, etc.)	/25
Expertise	
CV des intervenants / Qualité des profils des intervenants / Disponibilité des Intervenants pour la période / Effectif des intervenants / Réalisations dans le domaine	/15
Expériences	
Références dans le domaine (Travaux similaires réalisés, dans des structures ayant la même activité que le FSA ou dans le secteur bancaire)	/30
II ORGANISATION DU TRAVAIL / MISE EN OEUVRE	/ 30
Chronogramme d'exécution des tâches / composante :	/15
Méthodologie préconisée : plan global d'exécution / descriptif qualitatif et quantitatif	/15
TOTAL POUR NOTE OFFRE TECHNIQUE	/100
B. OFFRE FINANCIERE	
MONTANT DE L'OFFRE (en FCFA)	
NOTATION DE L'OFFRE FINANCIERE : 50/50 pour le moins-disant) *	
NOTE TOTALE DE L'OFFRE (TECHNIQUE & FINANCIERE) sur 150	
CLASSEMENT GENERAL	

(*) Formule de notation de l'offre financière : 50/50 pour l'offre la moins-disant (OMD) et Le montant de l'OMDx50/Montant de l'offre financière à évaluer pour les autres offres financières.

NB : Le classement se fait par ordre décroissant de la note totale sur 150.

VII. CONFLIT D'INTERET

Par l'acceptation des présents TDR, le cabinet certifie qu'il n'y a aucun conflit d'intérêt inhérent à l'accomplissement de la mission. Au cas où un conflit d'intérêt potentiel surgit au cours du mandat, il devra l'indiquer au FSA.

VIII. MONNAIE DE L'OFFRE & MODALITES DE REGLEMENT

Les offres sont libellées en Francs CFA. Le coût de l'offre doit être suffisamment détaillé et devra indiquer :

- Le mode de facturation des prestations,
- Les modalités de paiement.

IX. PRESENTATION ET DEPÔT DES OFFRES

L'offre du Cabinet comprenant l'offre financière et l'offre technique ainsi que tous les documents joints seront rédigés en langue française. L'offre technique comportera notamment :

- La compréhension des TDR et une proposition méthodologique ;
- La présentation du Cabinet ;
- Ses références et ses expériences dans le domaine pertinent et dans la conduite des missions similaires, ainsi que des attestations de bonne exécution ;
- La liste et les compétences de ses experts, en y joignant leurs CV ;
- Les délais d'intervention ;
- Toute information devant permettre une meilleure appréciation de l'offre.

Les offres seront valables pendant **quatre-vingt-dix (90) jours** après la date limite du présent appel d'offres.

Les offres peuvent être envoyées soit sous forme physique soit sous forme électronique en version non-modifiable, au FSA à l'adresse ci-après.

617, Avenue du Président KARL CARSTENS
BP. 382 – PL 005 – Quartier Plateau – Commune I
NIAMEY – NIGER
Téléphone : **(+227) 20 72 26 32/33/34**
Site Web : **www.fondsolidariteafricain.org**
Courriel : **fsa@fondsolidariteafricain.org**
evariste.kyelem@fondsolidariteafricain.org
bachir.amani@fondsolidariteafricain.org

Les offres envoyées sous forme physique seront présentées sous plis fermés (1 exemplaire original et 3 copies de l'offre technique et financière présentée

séparément), portant la mention '**APPEL D'OFFRES POUR LE RECRUTEMENT D'UN CABINET CHARGE DE L'EVALUATION DE L'ADEQUATION, DE L'ATTRACTIVITE ET DE LA COMPETIVITE DES MECANISMES D'INTERVENTION DU FSA PAR RAPPORT AUX BESOINS ACTUELS ET FUTURS DU MARCHÉ** ».

« A n'ouvrir qu'en séance »

Les offres envoyées sous forme physique seront présentées sous plis fermés (1 exemplaire original et 3 copies de l'offre technique et financière présentée séparément).

Les offres envoyées sous forme électronique seront présentées en deux (02) fichiers séparés : un fichier de l'offre technique et un fichier de l'offre financière.

Pour assurer l'intégrité du processus, les fichiers transmis par mail avant la date de clôture doivent être verrouillés par un mot de passe qui ne sera communiqué que le jour de la clôture.

La date limite de dépôt des offres est fixée au 15 juin 2023, 12H30 (heure de Niamey).

Le FSA se réserve le droit de ne pas donner suite à la présente consultation. Il reste entendu que les frais de préparation des offres et de négociation du contrat ne sont en aucun cas remboursables par le FSA.

Pour tout renseignement complémentaire, les soumissionnaires peuvent s'adresser à la Direction de l'Administration Générale et du Système d'information du Fonds de Solidarité Africain (FSA) aux adresses sus-indiquées.